SI·EN UNSA Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 25
11 mars 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda du secrétariat général depuis le 15 février 2
Semaine Nationale d'Éducation contre le racisme 2
Les entretiens de la Villette 2
Photo de famille 3
Trop tôt BIO... ça ne pardonne pas ... 4
Avancement à la hors-classe : le renforcement de l'arbitraire en perspective 5
À chacun ses rythmes 6

NOTRE MÉTIER
Témoignages (suite) 7

L'inspection n° 25
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Toute réunion internationale est riche d'enseignements.

La cinquième rencontre des syndicats enseignants des pays ayant le français en partage qui vient de s'achever à Tunis n'a pas dérogé à la règle.

Organisée par le Comité Syndical des Enseignants Francophones pour l'Éducation et la Formation, elle a regroupé plus de cent représentants venus de près de trente pays européens, canadiens, africains et caraïbes.

Manifestation concrète de la solidarité syndicale entre enseignants des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement elle laisse, comme bien souvent, un sentiment mitigé, tout à la fois d'une certaine déception et d'un espoir certain.

Le sentiment de déception ressort du constat de la régression bien réelle des situations relatives à l'éducation et à la formation dans certains pays qui paient ainsi lourdement l'héritage de la colonisation malgré l'indépendance proclamée. Cette régression se mesure à l'abaissement des taux de scolarisation, parfois spectaculaire, mais aussi à la longue énumération des budgets dérisoires, des salaires de misère, de la déconsidération; celle des pressions, menaces et sanctions de toutes sortes à l'égard des contestataires; celle encore des conditions déplorables d'accueil et d'encadrement des enfants et des jeunes, l'absence d'équipement et de matériel pédagogiques, etc.

Sentiment de déception qui confine parfois à l'impuissance : que faire, en effet, après avoir entendu témoigner le délégué d'un syndicat enseignant du Rwanda ?

Pourtant ce tableau, aussi peu réconfortant soit-il, renforce le sentiment d'espoir.

Tout d'abord en mesurant le chemin parcouru depuis plus de dix ans par la Francophonie qui se construit progressivement, non seulement autour d'une langue "partagée", mais encore et surtout autour de valeurs tout autant partagées, comme le respect de chacun et de chacune dans la diversité des races et des religions, où la solidarité prend tout son sens, où l'aide devient de plus en plus réciproque, notamment entre pays d'une même région ou d'un même continent.

Ensuite, en constatant la conviction profonde et partagée par tous les délégués qu'il ne peut y avoir de développement sans éducation et formation de tous les citoyens, condition nécessaire au fonctionnement de la démocratie comme à tout progrès social.

Mais si la comparaison entre les situations des uns et des autres fait apparaître les inégalités criantes au constat desquelles nous ne pouvons que relativiser nos propres revendications, elle permet aussi de constater que si un effort quantitatif de démocratisation est nécessaire, il n'est pas suffisant sans un égal effort qualitatif. Et celui-ci ne peut se résoudre à la seule question des moyens.

La situation de l'éducation et de la formation dans nos pays, au regard de celle des autres, en est la plus flagrante démonstration.

Il nous faut décidément apprendre à enseigner autrement.

C' est, une fois de plus, la leçon à tirer des échanges qui viennent d'avoir lieu.

Et si nous ne pouvons prétendre servir de modèles à quiconque, nous avons en commun à relever ensemble le défi d'un développement conjoint du quantitatif et du qualitatif.

C'est ce qui fait tout l'intérêt du syndicalisme enseignant au sein de la Francophonie.

Michel Marucelli
le *09-03-1996*

Agenda du secrétariat général depuis le 15 février

19 février	FEN/Exécutif fédéral (M. Marucelli)
21 février	Réunion de la section académique de Grenoble (G. Fulpin et M. Marucelli)
23 février	Réunion du Comité Technique Paritaire Ministériel (G. Santarelli)
28 février	Cité des Sciences et de l'Industrie : rencontre avec M. José Ortega, responsable du service Promotion et Éducation (M. Marucelli)
01 mars	DPDE : brève rencontre avec le Directeur J-M- Jutant. «Le dossier suit son cours normal» : il est soumis à l'interministériel- La réunion de bilan prévue se tiendra le 25 mars avec une délégation du SI.EN-FEN.
01-08 mars	Vème rencontre sur la Francophonie à Tunis, dans le cadre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (M. Marucelli).
13 mars	ESPEMEN: réunion syndicale avec les IEN stagiaires en 1ère année de formation (M-P. Collet, R. Hasiak)

16 (1)
43 22 68 19

16 (1)
43 22 88 92

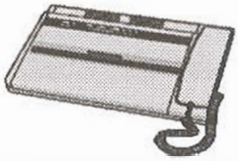

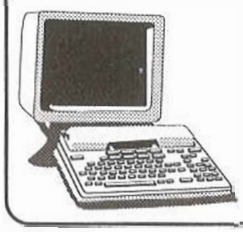

3615
FEN
Code : INS

18-23 mars : Semaine Nationale d'Éducation contre le racisme

L'Organisation des Nations Unies a retenu cette année le 21 mars pour célébrer la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En France, parrainée par le ministère de l'Éducation nationale, soutenue par le Fonds d'Action Sociale, co-organisée par la FEN, CIDEM, Clubs UNESCO, FASTI, FCPE, FERC-CGT, FIDEL, FSU, LDH, LICRA, Ligue de l'Enseignement, MRAP, SGEN-CFDT, SOS-Racisme, UNEF, UNEF-ID, UNL, la semaine nationale d'éducation, temps fort de la lutte contre le racisme et la xénophobie, se déroulera dans les établissements scolaires du 18 au 23 mars.

Une affiche a été réalisée par le collectif organisateur, ainsi qu'un dossier spécial qu'il est possible de se procurer en s'adressant directement à la FEN.

Le SI.EN-FEN et ses adhérents s'associeront pleinement aux manifestations locales organisées dans ce cadre.

Les entretiens de la Villette s'ouvrent aux responsables éducatifs du 1er degré.

Les entretiens de la Villette sont organisés par la Cité des Sciences et de l'Industrie, avec la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour leur septième édition, les entretiens de la Villette sont consacrés à la Mesure. Ces trois journées de formation (28, 29, 30 mars 1996) sont destinées à mettre en relation professeurs, instituteurs, enseignants en formation en IUFM, formateurs, étudiants, industriels et chercheurs à travers des conférences, des tables rondes, des ateliers et un forum des démonstrations présentant expériences scientifiques et techniques, innovations technologiques et documents pédagogiques.

Les entretiens de la Villette seront l'occasion d'aborder les fonctions suivantes de la mesure :

- la mesure comme langage, instrument de connaissance, outil de pouvoir ;
- les enjeux de la mesure dans le monde contemporain ;
- les limites de la mesure : techniques, éthiques et philosophiques.

Pour recevoir le document d'information et d'inscription, il vous suffit d'en faire la demande par télécopie au service Promotion scolaire, Cité des Sciences et de l'Industrie : (1) 40 05 77 69.

Photo de famille...

La Direction de l'Évaluation et de la Prospective a publié récemment un état du Personnel de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, au 1er janvier 1995.

Ce sont 1 104 000 personnes qui sont rémunérées au titre du secteur public à cette date, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente, et 6,4 % de plus qu'au 01.01.1990.

Les enseignants représentent 73% du total et près de la moitié exerce dans un établissement du second degré. Un réel effort de recrutement se poursuit dans l'Enseignement Supérieur, avec un accroissement de 29,3%. en cinq ans.

Les femmes sont majoritaires et représentent 63% du total, en particulier dans le premier degré où elles représentent 76% des enseignants, et surtout parmi les personnels ATOS de catégorie B où elles atteignent 81 %.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la catégorie A représente un peu plus de 50% de l'ensemble du personnel, les catégories B : 26%, C: 13% et que la catégorie D a définitivement disparu après intégration dans la catégorie C. Les non-titulaires représentent 10% de l'ensemble.

Et les inspecteurs, dans tout cela ?

Catégorie	Effectifs	Age moyen	% Femmes	INM moyen
Inspecteurs généraux	224	56	16	1076
IA-DSDEN	125	53	14	936
IPR-IA	734	53	23	881
IEN	1893	49	29	720

A noter que le corps des IEN représente à lui seul 63,6% de l'ensemble des corps d'inspection, celui des IPR-IA 24,6 %. Si l'on ne considère que les corps d'inspection à vocation territoriale, les IEN représentent 68,8 %, les IA-DSDEN et les IPR-IA 31,2%.

Effectifs

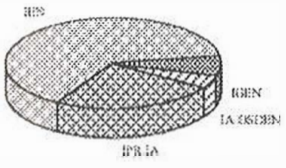

Age moyen

Répartition Hommes-Femmes

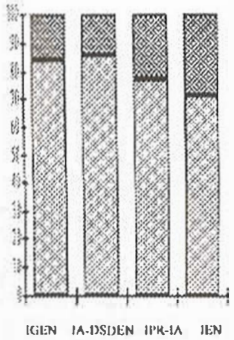

INM moyen

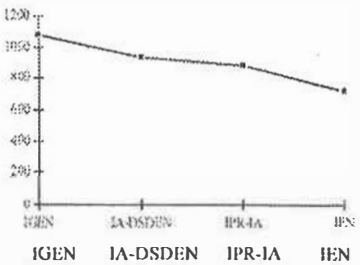

Au Parc Astérix, pédagogie rime avec envie...

Faire revivre les métiers d'autrefois

Étudier le monde animal

Une manière vivante d'apprendre, tout en s'amusant

Plongez vos élèves dans l'Histoire de France, organisez une rencontre avec les artisans d'autrefois en remontant simplement la rue de Paris, faites-leur découvrir d'autres cultures au fil de la Via Antiqua, donnez-leur le goût de la lecture en côtoyant les grands héros de la littérature française et animez votre leçon de sciences naturelles en assistant au spectacle des dauphins...

C'est aussi cela, le Parc Astérix : un grand livre ouvert, vivant, attractif et inoubliable !

VOS TARIFS PRÉFÉRENTIELS

• ENTRÉE AU PARC : 75 F par enfant pour la journée.

• FORFAIT SÉJOURS : à partir de 205 F journée au Parc Astérix + nuit d'hôtel ** + petit déjeuner. Conditions préférentielles enseignants et accompagnateurs.

Un accueil et des outils pédagogiques spécialement conçus pour vous !

Le Parc Astérix vous propose : un accompagnement pédagogique à l'intérieur du Parc, un précieux dossier d'aide pédagogique "les Cahiers du Druide", qui vous sera remis gratuitement lors de votre réservation. Pour prolonger la visite, les élèves pourront se procurer les cahiers d'entraînements Nathan.

AOC 83358 RC 397 646 951

DEMANDE DE DOCUMENTATION

❑ Je souhaite recevoir une information sur les visites scolaires au Parc Astérix.

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. : .....

Classe : ..... Ecole : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Tél : .....

Merci de renvoyer ce coupon sous enveloppe affranchie à :

Parc Astérix - Service Réservation
BP 8 - 60128 Plailly

DP-FA

Vie syndicale

Trop tôt IIO... ça ne pardonne pas !

Les IEN information et orientation qui ont passé le concours de recrutement d'IIO (donc avant l'entrée en vigueur du nouveau statut) n'ont pas bénéficié d'une reconstitution de carrière : ils ont été simplement intégrés dans le corps des IIO à l'échelon affecté d'un indice égal ou immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps d'origine. Il peut en résulter un réel préjudice quand leur situation se trouve comparée à celle des autres IEN, IEN ID, IEN-ET ou IEN-IO nouveau statut, par exemple lors de l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe. les études de cas annexées montrent en effet que des IEN-IO classés aujourd'hui au 7ème échelon le seraient au 8ème si leur carrière avait été reconstituée, et que ces mêmes fonctionnaires, s'ils avaient attendu 3 ou 4 ans pour passer le concours, seraient classés au 9ème échelon au 1-9-96.

Le directeur de la DPID, dans un courrier adressé le 25-4-91 au secrétaire de l'ex-SNIIO, s'est dit "sensible à la situation des anciens IIO" et a affirmé qu'il "ne manquerait pas, en gestion, de leur accorder une attention particulière". Au plan académique, une mesure équitable consisterait, quand on examine la situation des IEN 9ème échelon, à intégrer dans le champ les IEN ex-IIO bénéficiant d'une ancienneté comparable dans la fonction d'inspecteur, même s'ils n'ont atteint pas le 9ème échelon.

Études de cas

Les IEN-IO reçus au concours avant 1991, n'ont pas bénéficié d'une reconstitution de carrière, mais ils n'ont pas non plus bénéficié des mesures de revalorisation intervenues de 1990 à 1992 pour leur corps d'origine, DCIO ou conseiller d'orientation. Il en résulte, pour les personnels ayant passé le concours d'inspecteur en 1989 ou 1990, un important retard de carrière par rapport à leurs collègues ayant passé le concours plus tard. Mais le paradoxe va plus loin : le DCIO de notre étude de cas serait parvenu plus tôt à l'indice 731 (actuel indice terminal, avant "mesures Durafour", de la grille des DCIO et actuel indice terminal de la classe normale des IEN) s'il était resté directeur de CIO ! Et cela après avoir exercé pendant plus de 11 ans les fonctions d'inspecteur !

1er cas (réel) : conseiller d'orientation 8ème échelon (au 18-8-89) reçu au concours d'inspecteur en 1989

Le tableau ci-dessous présente quatre situations :

- la situation réelle (qui aurait pu être pire : notre inspecteur a été promu au choix au 6ème échelon) ;
- la situation qui aurait résulté d'une reconstitution de carrière ;
- la situation qui serait celle du même fonctionnaire s'il avait passé le concours 4 ans plus tard ;
- la situation qui serait la sienne s'il était resté conseiller d'orientation (sous l'hypothèse d'un passage au grand choix au 9ème échelon - probable au vu de sa note - , puis de promotions ultérieures au petit choix).

	IIO 89		IEN 89		IEN 93		COP	
	éch.	ind.	éch.	ind.	éch.	ind.	éch.	ind.
01-9-1989	5è	***545***	8è	494	8è	494	8è	494
01-9-1990	5è	545	8è	512	8è	512	8è	512
18-2-1991	5è	545	8è	512	9è	543	9è	543
01-9-1991	6è	616	7è	***655***	9è	543	9è	543
01-9-1992	6è	616	7è	655	9è	564	9è	564
18-2-1993	6è	616	7è	655	10è	609	10è	609
01-9-1993	6è	616	8è	708	10è	609	10è	609
01-9-1994	7è	655	8è	708	10è	609	10è	609
01-9-1995	7è	655	8è	708	9è	***731***	10è	609
01-9-1996	7è	655	9è	731	9è	731	10è	609
01-9-1997	8è	708	9è	731	9è	731	11è	655
01-9-1998	8è	708	9è	731	9è	731	11è	655
01-9-2000	9è	731	9è	731	9è	731	11è	655

Dans l'hypothèse d'une reconstitution de carrière, notre inspecteur 89 aurait été reclassé au 1-9-91 au 7è échelon avec une ancienneté de 1 an. En ne passant le concours que 4 ans plus tard, il aurait bénéficié des mesures de revalorisation de la carrière de conseiller d'orientation et aurait été reclassé au 9è échelon, au 1-9-95, avec une ancienneté de 2 ans et 3 mois. L'absence de reconstitution de carrière se traduit par un retard de 4 ans. Le déficit est de 5 ans par rapport à celui qui aurait choisi d'attendre 4 ans pour passer le concours.

2ème cas (fictif) : directeur de CIO 8è échelon (au 1-9-90) reçu au concours d'inspecteur en 1990

Le tableau est construit de la même façon. La situation "réelle" est, ici aussi, favorable à notre inspecteur sensé être passé au choix au 6è échelon (rappelons que seulement 50 % des promotions se faisaient au choix avant les mesures de revalorisation de 1994 qui ont généralisé le rythme d'avancement le plus favorable). L'hypothèse d'un passage à l'ancienneté retarderait d'un an son accès au 9è échelon : il accède à l'indice 731 en septembre 2002, soit 4 ans plus tard que s'il avait bénéficié d'une reconstitution de carrière, 6 ans et 9 mois plus tard que s'il avait patienté 3 ans avant de passer le concours, et 1 an et demi plus tard que s'il était resté (sagement ?) directeur de CIO.

	IIO 90		IEN 90		IEN 93		DCIO	
	éch.	ind.	éch.	ind.	éch.	ind.	éc.	ind.
1-9-1990	5è	***545***	8è	526	8è	526	8è	526
1-3-1992	5è	545	8è	526	3èHC	593	3èHC	593
1-9-1992	6è	616	7è	***655***	3èHC	593	3èHC	593
1-9-1993	6è	616	7è	655	3èHC	593	3èHC	593
1-9-1994	6è	616	7è	655	3èHC	593	4èHC	633
1-3-1995	6è	616	8è	708	3èHC	593	4èHC	633
1-9-1995	7è	655	8è	708	8è	***708***	4èHC	633
1-1-1996	7è	655	8è	708	9è	731	4èHC	633
1-9-1996	7è	655	8è	708	9è	731	4èHC	633
1-9-1997	7è	655	8è	708	9è	731	5èHC	684
1-3-1998	7è	655	9è	731	9è	731	5èHC	684
1-9-1998	8è	708	9è	731	9è	731	5èHC	684
1-9-1999	8è	708	9è	731	9è	731	5èHC	684
1-9-2000	8è	708	9è	731	9è	731	6èHC	731
1-9-2001	9è	731	9è	731	9è	731	6èHC	731

Dans l'hypothèse d'une reconstitution de carrière, notre inspecteur 90 aurait été reclassé au 1-9-92 au 7ème échelon avec une ancienneté de 6 mois. En ne passant le concours que 3 ans plus tard, il aurait bénéficié de la revalorisation de la carrière de directeur de CIO et aurait été reclassé au 8ème échelon, au 1-9-95, avec une ancienneté de 2 ans et 8 mois.

La démonstration est faite et avec précision - cas réel, cas fictif- ce n'est pas faute de s'être fait entendre, mais sans être réellement entendus et les "arrangements" de gestion ne permettent pas d'éviter qu'au sein d'un même corps, pour des collègues d'égale origine, il y ait deux poids et deux mesures...

Bernard Collin
IEN-IO
Nancy

Avancement à la hors-classe : le renforcement de l'arbitraire en perspective?

L'analyse des tableaux de propositions d'avancement n'a jamais manqué d'intérêt depuis cette victoire syndicale que constitue la création de la hors-classe, étape importante de la revalorisation de notre corps. La perspective d'une nouvelle étape, avec la création de la catégorie des IPR-IA du premier degré, doit nous conduire à une vigilance encore plus grande sur les risques d'arbitraire. Il est évident que dans les premières années de la mise en place de cette nouvelle étape, la tentation sera forte pour certains IA d'assurer la promotion prioritaire de quelques valets ou chevaux-légers, zélés, avec en prime la création d'échelons hiérarchiques supplémentaires intermédiaires. Outre l'injustice que constitueraient ces promotions fulgurantes, elles seraient en complète contradiction avec la volonté syndicale et elles mettraient en péril la cohésion du corps, qui est déjà suffisamment menacée, ici ou là, par l'activisme de certains IDA, de certains petits chefs, de certains DAET.., parfois confortés, il faut bien le dire, par quelques égoïsmes et par quelques porteurs d'une très haute idée d'eux-mêmes.

L'analyse des tableaux de l'Académie de LILLE, et plus particulièrement celui des IEN du 1er degré du NORD, peut servir de base à une réflexion et inciter les collègues d'autres académies à observer très méthodiquement les évolutions des tableaux.

On remarque, dans le tableau général (les trois catégories d'IEN confondues), pour les trois dernières années, une dégradation qui mérite un minimum d'attention :

Pour les 10 premiers classés,
- en 1994, 7 sont au 9ème, 2 au 8ème, 1 au 7ème échelon
- en 1995, 6 sont au 9ème, 2 au 8ème, 2 au 7ème échelon
- en 1996, 4 sont au 9ème, 4 au 8ème, 2 au 7ème échelon.

La proportion de collègues n'étant pas au 9ème passe ainsi de 3 sur 10 en 94 à 6 sur 10 en 96, elle double en trois ans, dénaturant ainsi complètement la volonté syndicale d'améliorer la situation de l'ensemble du corps. Ajoutons que le tableau de 1996 comprend pour la première fois 3 collègues «exceptionnels» aux trois premières places.., avant même deux collègues méritants qui étaient pourtant inscrits sur la liste complémentaire de 1995 et qui se retrouvent en 4ème et 5ème positions. Deux des trois collègues «exceptionnels» ne sont qu'au 7ème échelon...(Il est vrai que lorsque l'on est exceptionnel, cela se révèle dès le plus jeune âge). On peut même se demander si la distinction au 7ème échelon n'est pas un peu tardive, les fils spirituels des puissants se détectent bien plus tôt encore, même quand, éventuellement, ils se sont éloignés quelques années de l'Éducation Nationale La voie de la promotion au grade d'IPR-IA du premier degré viendrait alors à point nommé pour compenser une distinction considérée comme étant encore trop tardive pour des personnes aussi remarquables.

Le tableau des IEN du premier degré du Nord suscite encore bien davantage de réactions que le tableau général. Il constitue, du point de vue des collègues, un scandale qui a étonné le Recteur lui-même, dont la confiance a sans aucun doute été abusée. S'il y avait d'avantage de transparence et si les syndicats avaient la possibilité de jouer leur rôle, ce type d'accident aurait beaucoup moins de chance de se produire.

Sur les 15 premiers IEN du premier degré, pour le département du Nord, le tableau comprend 7 collègues au 9ème échelon, 4 au 8ème et 4 au 7ème, dont le premier, «exceptionnel». Plus de la moitié ne sont pas au 9ème! On peut n'être pas complètement hostile à la notion de mérite... et considérer que la proportion est choquante. Si l'on continue ainsi, être au 9ème sera un handicap («trop tard mon vieux, il aurait fallu être exceptionnel plus tôt!»)

Sur les 18 suivants, 11 sont au 9ème, 3 au 8ème et 4 au 7ème. Au total, sur 33 IEN classés, 15 ne sont pas au 9ème échelon.

Surpris par cette analyse, on ne peut que s'interroger sur les critères :

* Ce n'est pas la note. Le premier des IEN 1er degré du Nord, qui est pourtant «exceptionnel» a 19,40. Le 14ème, au 7ème échelon également, a 19,40 (il lui manque quelque chose pour être exceptionnel...mais quoi?). Le 25ème a 19,40. Le 2ème et le 3ème ont 19,90. On peut donc avoir 19,90 et être moins bon que celui qui a 19,40!

* Ce n'est pas l'ancienneté dans le corps. Le premier a 7 ans d'ancienneté dans le corps; le 2ème, le 3ème et le 12ème ont 12 ans d'ancienneté; le 27ème a aussi 7 ans d'ancienneté.

* Ce n'est pas l'âge. Le premier est né en 50, cela pourrait expliquer son caractère exceptionnel...mais le 8ème est également né en 50, le 7ème et le 13ème en 52, le 14ème en 54, le 22ème en 57...Par contre, un collègue né en 39 se retrouve à la 17ème place, le 33ème est né en 45. On a peut-être considéré que les moins jeunes avaient le temps...

Serait-ce une curieuse alchimie des 3 critères ? C'est impossible. Malgré des recherches patientes, l'aide d'un informaticien et les conseils d'un chimiste, il a été impossible de trouver la formule.

C'est donc l'arbitraire, le fin du fin étant de placer en assez bonne position tel ou tel militant syndical pour faire bien dans le tableau, ce qui n'empêche pas de sanctionner d'autres responsables syndicaux. Il est vrai que l'on ne peut pas être exceptionnel et responsable syndical. Curieusement, dans notre monde, l'exceptionnel ne peut pas déranger...

Le Bureau National du SI.EN-FEN a donc bien raison d'attirer l'attention des responsables départementaux et académiques sur l'importance du rôle des commissaires paritaires et du syndicat, et sur l'accroissement de l'arbitraire, au moins dans certains départements et certaines académies. Il faudrait être bien naïf pour ne pas y voir une anticipation de l'inscription sur la liste d'aptitude IPR-IA. Le B.N. a bien fait de demander une audience à la DPDE pour évoquer les principes et les cas les plus criants.

Quand on songe que certains estiment que la vie est un long fleuve tranquille...

le 19/02/96
Pierre FRACKOWIAK
RD 59

A chacun ses rythmes

De l'ATS au CARJEV... ou : du premier texte ouvrant la voie de la coopération et du partenariat pour "l'aménagement du Temps Scolaire" - circulaire Calmat-Chevènement (1984) - aux "Contrats d'Aménagement des Rythmes de Vie des Enfants et des Jeunes" - circulaire Bayrou-Drut-Douste Blazy du 31 octobre 1995...

C'est une période de dix années de foisonnement de textes réglementaires et d'expériences diverses, successives ou juxtaposées : contrats d'aménagement du temps scolaire, contrats bleus, contrats de ville, contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE), contrats ville - enfant et autres contrats ville - enfant-jeune...

A noter que bien peu de ces expériences ont fait l'objet d'une évaluation sérieuse.

Mais il était grand temps de réduire à une formule unique des dispositifs variés. C'est l'originalité du CARJEV.

Pluriannuel, il vise à la mise en cohérence du temps scolaire, des temps périscolaires qui "prolongent et enrichissent le temps scolaire", des temps extra-scolaires" comme les loisirs de proximité du mercredi et les périodes de congés scolaires". Il concerne non seulement les écoles, mais aussi, désormais, les établissements du second degré et notamment les collèges. Le CARJEV sera signé entre l'État et la collectivité locale concernée. IA-DSDEN, DRAC, DDJS détermineront conjointement la politique départementale ainsi que les critères d'analyse des projets. Au plan national, un Comité de suivi est mis en place, constitué des représentants des trois ministères signataires, d'élus locaux et de personnalités qualifiées (médecins, scientifiques, représentants d'associations).

La Direction de la Jeunesse et de la Vie associative au ministère de la Jeunesse et des Sports assure le secrétariat du Comité de suivi ainsi que l'instruction des dossiers... C'est ce que prévoit la circulaire interministérielle du mois d'octobre qui n'a guère, faut-il le remarquer, suscité de réactions particulières lors de sa publication.

On ne peut pas en dire autant des déclarations du ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports qui ont eu, le 25 janvier, l'effet du pavé dans la mare, d'autant plus que des 17 expériences annoncées en octobre, Guy Drut décidait leur extension à 200 sites - pilotes déjà désignés !

Les critères sur lesquels reposent les choix effectués sont essentiellement le volontariat des maires qui se sont déclarés prêts à s'investir personnellement dans cette réforme et à financer la part des coûts revenant à la commune. Chacun des maires ainsi concernés va engager une "large concertation" avec les enseignants et les parents de sa commune.

Nul doute que ces annonces produiront leurs effets. Mais quelques observations s'imposent sur la démarche suivie qui réclame une vigilance certaine sur le fond.

Certains ont déjà pu remarquer les glissements sémantiques des intitulés des récents textes ministériels :

- au début (octobre 95) étaient les "Contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes" sous la signature des trois ministres concernés ;

- le 23 novembre 1995, une lettre du ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports était adressées à Messieurs les Préfets de Région et à Mesdames et Messieurs les Préfets de Département concernant "l'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, sites pilotes d'aménagement des rythmes scolaires" ;

- le 25 janvier 1996, le dossier de presse préparé par le Cabinet de Guy Drut s'intitulait simplement : " Aménagement des rythmes scolaires".

Si l'aménagement du temps de l'enfant et du jeune concerne à l'évidence l'ensemble de la Cité, l'aménagement du temps scolaire relève plutôt de la responsabilité de l'École. A l'évidence, celle-ci n'est plus une forteresse imprenable, mais à l'inverse, elle devra se montrer particulièrement vigilante pour que le scolaire ne devienne pas l'accessoire au profit d'un organisationnel séduisant. Bien sûr, les textes offrent toutes les garanties, mais nous savons aussi qu'entre les textes et leur application concrète, il existe souvent bien plus que des nuances, des dérives réelles.

C'est pourquoi une démarche réellement concerée, affichant clairement une volonté partagée de coopération entre partenaires également impliqués, eût été certainement préférable, à tous les niveaux, national ou départemental. Comment interpréter, par exemple, le silence de notre ministre sur cette question que la commission Fauroux a également en charge d'examiner ? Comment ne pas remarquer également la discrétion du ministre de la Culture ?

La cohérence et la cohésion sont-elles aussi claires entre les différents ministères concernés pour que les mises en oeuvre s'engagent au mieux sur le terrain des départements et des communes ?...

Il est certainement encore temps d'opérer les nécessaires régulations pour résoudre au mieux une question dont personne ne sous-estime l'importance.

Et en tout cas, il y a fort à parier que les inspecteurs, comme les chefs d'établissement, vont avoir sous peu à impulser hardiment, à proposer, à valider dare-dare des projets "largement concertés"...

Avec la Jeunesse et les Sports, rien d'étonnant que "ça bouge". Encore faudrait-il que cela ne décoiffât point !

Michel Marucelli

Témoignages... (suite)

J'ai opté pour le rôle de facilitateur et incitateur

Dès le début de ma carrière (en 1968) je me suis sérieusement posé la question de mon utilité et de mon rôle. Il faut se souvenir qu'à l'époque il n'y avait aucune formation organisée et l'on passait en deux mois (juillet-août) du statut d'enseignant à celui d'inspecteur. Serai-je un "patron", celui que tout le monde craint et dont on épouse les "modes pédagogiques" ? C'était assez souvent l'image véhiculée à l'époque. Mais comme j'avais très peu de certitudes pédagogiques, j'ai opté pour un rôle de facilitateur et incitateur. En cela d'ailleurs je ne faisais que suivre "l'air du temps". Je pense sincèrement que j'ai eu raison, et que le rôle d'un inspecteur est vraiment d'inciter, d'organiser, d'interroger, bref de permettre que les choses bougent, que les enseignants s'interrogent, et surtout qu'ils puissent expérimenter sans blocages et sans alibis.

Est-ce à dire qu'un inspecteur est essentiellement un animateur et qu'il renonce à son rôle de contrôle ? Certainement pas mais deux problèmes sont à envisager : celui du contrôle précisément et celui de la confiance.

En ce qui concerne le contrôle, je n'ai jamais été, selon la formule d'un collègue, un "notateur honteux". Je crois qu'il est nécessaire d'évaluer et de dire ce qui semble ne pas être pertinent. Encore faut-il le dire avec prudence et ne pas confondre les jugements de compétence et les jugements de valeur. L'inspecteur a le droit (le devoir ?) de porter un jugement sur les compétences d'un enseignant, car il s'agit là d'un rapport professionnel. Il ne peut en aucun cas porter un jugement de valeur, c'est-à-dire juger la personne. On peut dire à quelqu'un qu'il se trompe ou que ses méthodes ne semblent pas être efficaces. On ne peut évidemment pas lui dire qu'il est stupide ou rétrograde.

En ce qui concerne la confiance, je crois qu'il faut l'accorder à tout le monde a priori, tout en sachant qu'elle sera nécessairement trahie. Mais cela vaut sans doute la peine d'être parfois trompé au regard de tout ce que l'on gagne en liberté, en initiative, en compréhension mutuelle. Mais peut être l'inspecteur ne doit-il pas confondre en lui, personne et personnage et se sentir profondément blessé (trahi) chaque fois qu'un enseignant lui a fait une "entourloupette".

Enfin, pour conclure ce "portrait", j'évoquerais le rôle primordial de l'inspecteur dans les relations dans et autour de l'école. Je l'ai particulièrement expérimenté à la fin de ma carrière lorsque j'étais chargé de l'AIS. En dehors d'une certaine compétence administrative, médicale et pédagogique acquise sur le terrain au fil des ans, c'est surtout le fait d'être pour tous un interlocuteur capable de mettre en relation des gens de professions et d'horizons divers qui m'a paru être le plus important et aussi, il faut le dire, le plus gratifiant.

J'essaie de résumer : l'inspecteur, un homme de relation, qui établit des contacts, qui fait se rencontrer des gens et des idées, qui permet que les choses s'organisent, qui facilite les progrès. Mais aussi celui qui incite, propose et évalue et à qui on doit rendre des comptes puisque lui aussi doit en rendre.

Telle est l'image que je me suis faite de ma fonction. C'est ainsi que l'ai vécue et m'y suis senti parfaitement à l'aise.

René Charpentier
IEN 1D Retraité

Une Administration anthropophage !

Je suis bien inspecteur mais j'inspecte très peu car je suis "mangée" par une administration anthropophage qui m'appelle ici en urgence pour le B.P. de préparateur en pharmacie, là pour des sujets de B.P. coiffure, ailleurs pour les baccalauréats professionnels que j'ai eu la faiblesse de vouloir lancer avant les autres ce qui me vaudra certainement, comme à polichinelle, "des coups de bâtons".

Nicole Hamon
IEN-ET Dijon

Pour répondre au mieux aux besoins des enseignants et de leurs élèves en logiciels pédagogiques sur CD-ROM ou sur disquette, l'équipe d'Edusoft vous propose aujourd'hui de recevoir GRATUITEMENT son nouveau

Catalogue Education 1995/96 ...

...pour mettre les outils interactifs d'aujourd'hui au service de votre enseignement !

Pour recevoir le catalogue éducation 95/96,
merci de renvoyer ce coupon à :
Edusoft, 132 bd Camélinat 92247 Malakoff cedex.

Nom : ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Etablissement : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....

Oui, je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement de ma part le catalogue Edusoft 95/96.

Du hasard à la découverte

Je suis devenue inspectrice par hasard. Inspectée, j'ai eu l'heur de faire un commentaire de texte de Flaubert, en 6ème, qui a séduit. L'inspecteur m'a engagée à préparer le probatoire en option esthétique. J'ai accepté l'effort, hantée à l'idée de corriger des dictées jusqu'à 60 ans, même si j'enseignais avec passion. J'ai préparé le probatoire avec le CNTE. Passionnant ! J'ai lu l'Esprit des formes d'Elie Faure et l'Eupalinos de Valery sur les conseils de mon père. Un sujet sur l'effusion lyrique m'a permis d'avoir une note aussi brillante qu'inattendue. Quant au concours, je n'en savais pas la date, et j'y suis allée en octobre sans avoir rien préparé. Un sujet miraculeux m'a permis là encore d'avoir une très bonne note. L'oral fut moins glorieux, je ne savais pas ce qu'était une CAPD. Les épreuves pratiques m'ont sauvée. Je suis sortie 23ème, sans aucune préparation ni formation.

Je me suis formée en écoutant mes collègues, en écoutant les instituteurs et en regardant ce qui se passait dans les écoles. Je n'ai jamais pu lire un ouvrage pédagogique jusqu'au bout, mais j'étais une grande lectrice de littérature, d'histoire, de poèmes.

J'ai découvert les mouvements pédagogiques sur le tas, Freinet, Montessori, Le Sablier etc. Je les ai analysés et respectés dans la mesure où ils étaient maîtrisés.

J'ai suivi quelques stages parisiens. On était encore près de la mouvance 68. C'était insupportable de cuistrerie et d'égalitarisme irréfléchi.

J'ai demandé tout poste dans l'Est sauf la Moselle. Alors j'ai eu la Moselle, Sarrebourg. J'y suis allée la corde au cou, désespérée d'avoir abandonné la classe, sans même aller me présenter à l'I.A., je ne savais pas que cela se faisait !

Je suis restée quatre ans à Sarrebourg où ma secrétaire m'a appris beaucoup de choses, ainsi que le conseiller pédagogique. Les enseignants m'ont appris le reste ainsi que des collègues bienveillants qui me faisaient découvrir les mystères de l'administration.

J'ai souhaité quitter Sarrebourg pour des raisons strictement personnelles, et le cœur gros de devoir quitter de nombreux amis.

Lise Becker
IEN Adjoint à l'IA
Colmar

Le rite initiatique

Difficile de parler du métier d'inspecteur lorsqu'on est stagiaire en formation…

Par contre il est plus aisé d'évoquer les sentiments de l'Inspecteur durant son année passée au centre de formation.

Il fait sa rentrée à la veille de la fête nationale ; ce jour-là, il découvre qu'il est devenu un cadre territorial et qu'à partir de ce même jour, chaque fois qu'il parlera… c'est l'État qui parlera… Les deux journées de prérentrée le mettront bien mal à l'aise et le feront réfléchir sur son choix pendant ses deux mois de vacances, les dernières "grandes vacances" de sa carrière lui a t-on dit…

Ensuite septembre arrivera avec la rentrée en Académie ; enfin il découvrira le métier et sera rassuré : il ne s'est pas trompé dans son choix.

Après un bref passage sur le terrain, il découvrira le centre Condorcet, alternance oblige, et ses collègues, et, à partir de cet instant, vont se succéder périodes d'optimisme et périodes d'angoisse, sans oublier les périodes de tension, en particulier lorsqu'il lui sera annoncé que pour son affectation, la priorité, c'est l'intérêt du service.

Le futur inspecteur, qualifié par son ministre de "nomade qui prend le train", aura pris l'habitude d'être éloigné de sa famille mais il aura eu aussi le privilège de profiter -peut-être- des plaisirs offerts par la capitale.

Enfin, en juin, il se dira que l'année fut courte et peut-être même qu'à l'avenir il éprouvera de la nostalgie pour cette année passée en formation…

Marie-Paule Collet
IEN-ET Créteil

Si vous voulez témoigner à votre tour envoyez-nous vos anecdotes, vos contributions…